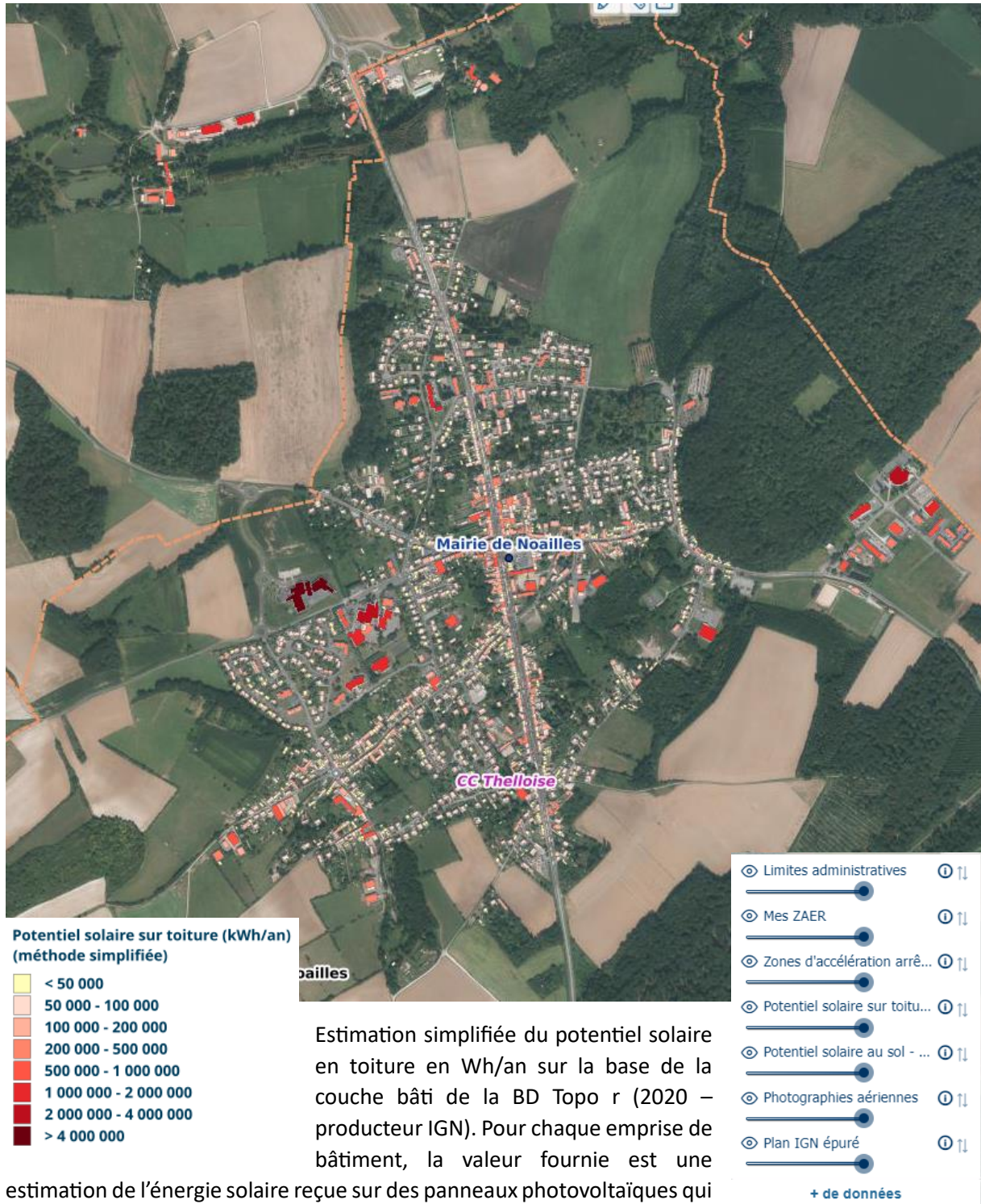


Commune de Noailles

Le potentiel solaire électrique et thermique

Plan 1 : Le potentiel solaire sur toiture.



Producteur : CEREMA / Millésime : 2023

Les bâtiments ayant une couleur plus foncée ont un potentiel solaire sur toiture plus important. Néanmoins, il faut prendre en compte l'ABF ainsi que le règlement du PLU de la commune.

Plan 2 : Le potentiel solaire sur les parkings de plus de 500m²



Parkings de plus de 500m²

- 500 - 1500 m²
- > 1500 m²

Cette couche nationale représente des unités foncières contenant des surfaces de stationnement non couvertes, déclarées fiscalement en France métropolitaine et d'une surface minimale de 500 m². Les données de cette couche sont constituées à partir des données sources « fichiers fonciers » (2022 – producteur CEREMA)

- Limites administratives ⓘ ⬆️ ⬆️
- Mes ZAER ⓘ ⬆️ ⬆️
- Zones d'accélération arrê... ⓘ ⬆️ ⬆️
- Parkings de plus de 500m² ⓘ ⬆️ ⬆️
- Photographies aériennes ⓘ ⬆️ ⬆️
- Plan IGN épuré ⓘ ⬆️ ⬆️

[+ de données](#)

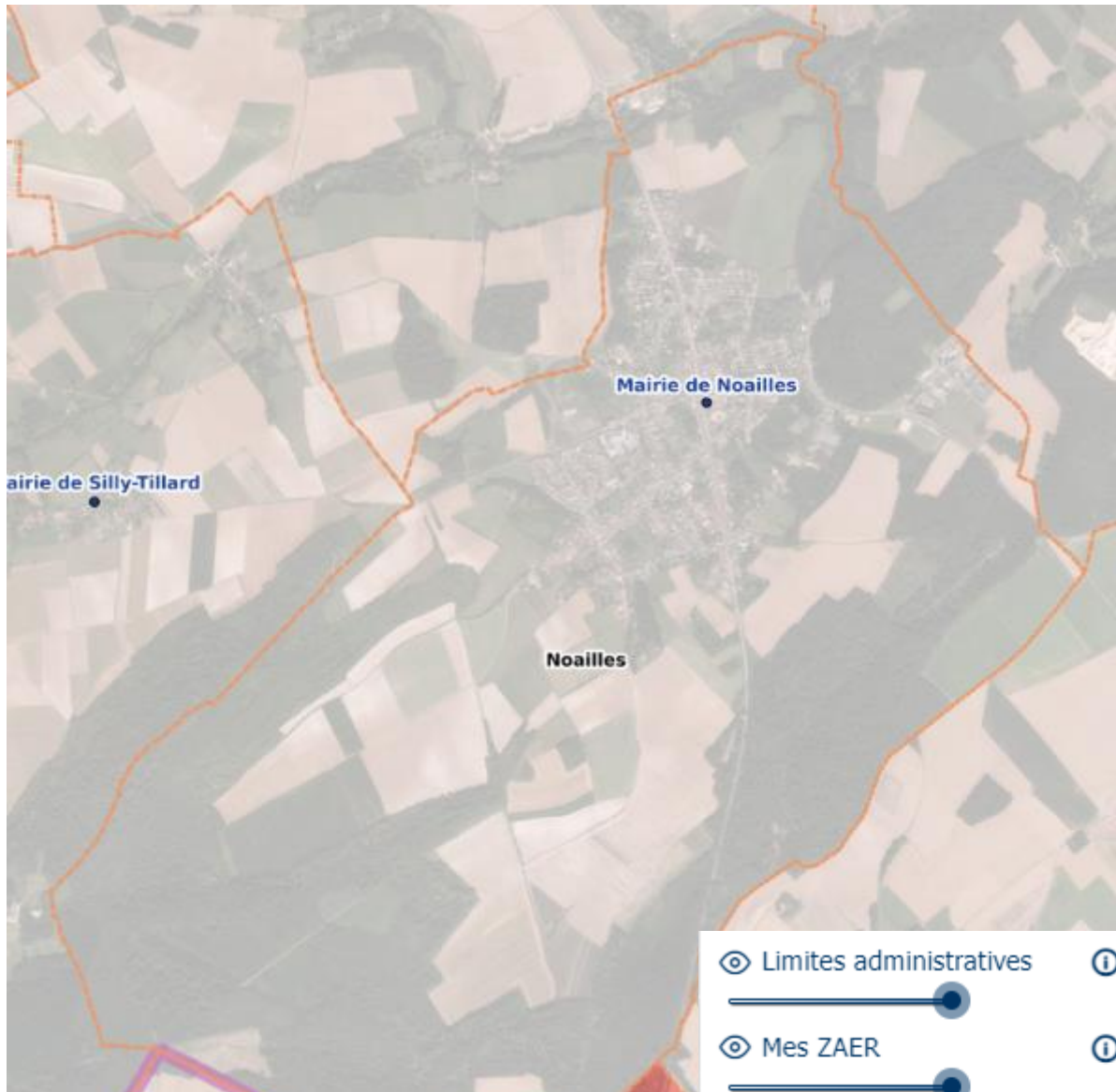
Le potentiel de méthanisation et de biogaz

Plan 3 : le potentiel de méthanisation par canton



Le potentiel de développement de réseaux de chaleur et de froid

Plan 4 : estimation des besoins de chaleur- secteur industriel



Estimation des besoins de chaleur secteur industriel



- Limites administratives ⓘ ↕
- Mes ZAER ⓘ ↕
- Zones d'accélération arrê... ⓘ ↕
- Estimation des besoins d... ⓘ ↕
- Photographies aériennes ⓘ ↕
- Plan IGN épuré ⓘ ↕

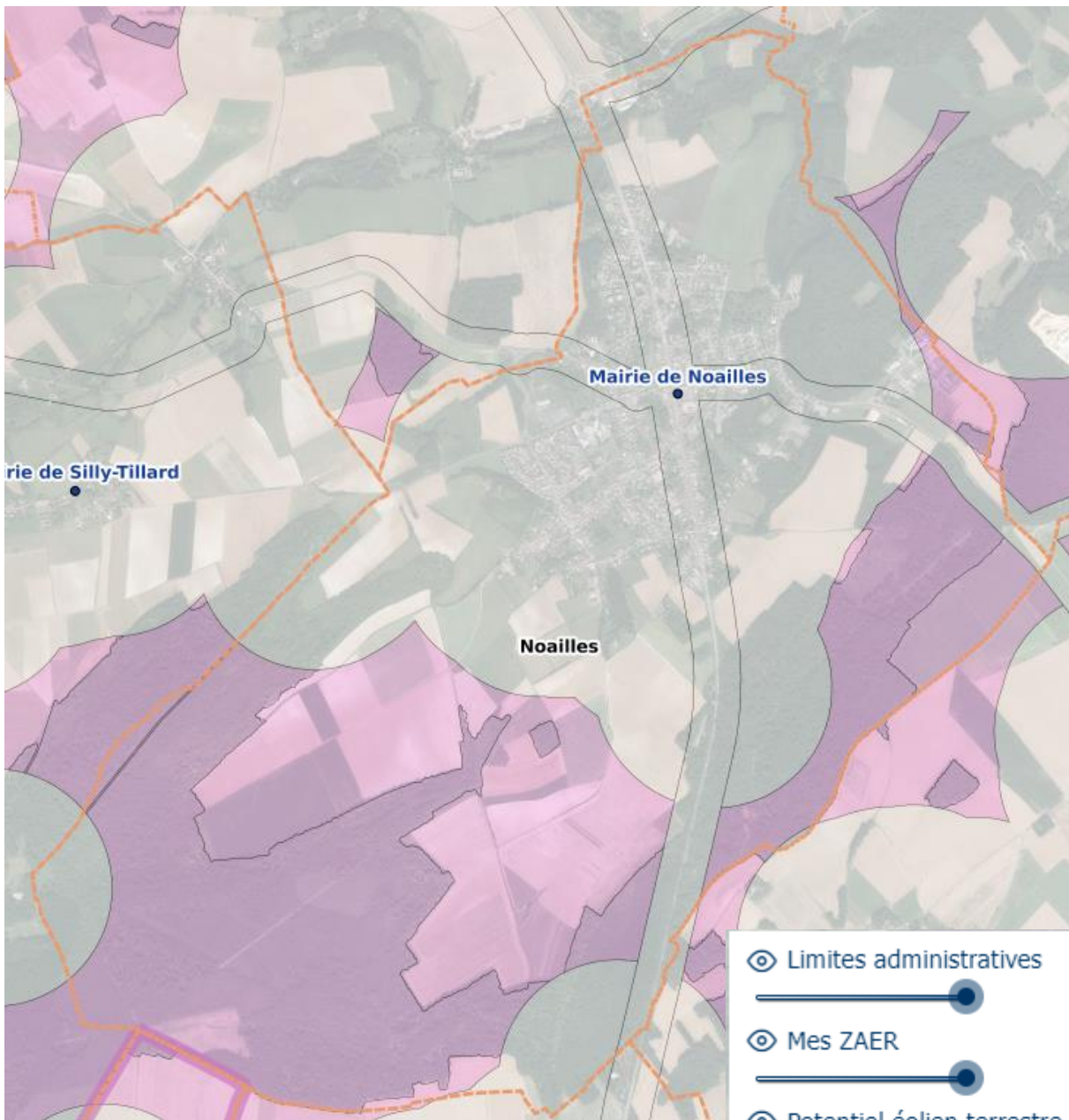
+ de données

Cette couche de données porte sur les besoins de chaleur du secteur industriel, exprimés à l'échelle communale en GWh/an pour les process, le chauffage et les autres usages. Les données de cette couche sont constituées à partir de données de l'INSEE.

Pour la commune de Noailles une estimation des besoins de chaleur pour le secteur industriel : inférieur à 1,5 GWh/an

Le potentiel éolien terrestre

Plan 5 : Le potentiel éolien terrestre – couche clé en main



Potentiel éolien réglementaire

- zones rédhibitoires
- zones non potentiellement favorables (forts enjeux)
- zones potentiellement favorables (sous réserve de prise en compte des enjeux)
- zones potentiellement favorables (sous réserve de prise en compte des enjeux locaux)

- Limites administratives ⓘ ↕
- Mes ZAER ⓘ ↕
- Potentiel éolien terrestre ... ⓘ ↕
- Zones d'accélération arrê... ⓘ ↕
- Photographies aériennes ⓘ ↕
- Plan IGN épuré ⓘ ↕

+ de données

Sur le territoire des Hauts-de-France, sont représentées les couches dites « réglementaires, i.e. des couches d'informations nationales. Elles permettent par exemple de visualiser les zones où il est interdit d'implanter des éoliennes dans un rayon de 500 mètres autour des habitations (article L 553-1 du code de l'environnement), les routes ; les voies ferrées ainsi que les zones concernées par des contraintes aéronautiques civiles et militaires. Ces couches ont été créées par l'IGN à partir de données issues de la BD Topo ou du service de l'information aéronautique (SIA). Les niveaux d'enjeux ont été définis en fonction de la réglementation en vigueur par la DGEC en collaboration avec la DGAC ou le ministère des armées en fonction de la nature des contraintes

Il est à noter que ces zones n'ont aucune valeur juridique ou politique, ne sont que des aides à destination des élus locaux et ne préjugent en rien de la possibilité de développer des projets ou de définir des zones d'accélération à d'autres endroits que les zones potentiellement favorables identifiées.